

Décret gouvernemental n° 2015-240 du 1^{er} juin 2015, portant création de deux nouvelles délégations au gouvernorat de Gafsa et modifiant le décret n° 96-543 du 1^{er} avril 1996, fixant le nombre et les dénominations des délégations des gouvernorats de la République.

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu le décret du 21 juin 1956, portant organisation administrative du territoire de la République, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment la loi n° 2000-78 du 31 juillet 2000,

Vu le décret n° 75-342 du 30 mai 1975, fixant les attributions du ministère de l'intérieur, tel qu'il a été modifié notamment par le décret n° 2001-1454 du 15 juin 2001,

Vu le décret n° 96-543 du 1^{er} avril 1996, fixant le nombre et les dénominations des délégations des gouvernorats de la République, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2004-2333 du 4 octobre 2004,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'avis du tribunal administratif.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Sont créées au gouvernorat de Gafsa, deux nouvelles délégations dénommées, « délégation de Sidi Boubaker » et « délégation de Zanouch ».

Art. 2 - Le paragraphe 11 de l'article premier du décret n° 96-543 du 1^{er} avril 1996 susvisé, est modifié en ce qui concerne le gouvernorat de Gafsa comme suit :

11 - Le gouvernorat de Gafsa comprend 13 délégations à savoir :

- Gafsa Nord, Sidi Aïch, El Ksar, Gafsa Sud, Om El Araïs, Sidi Boubaker, Redeyef, Metlaoui, Mdhila, El Guetar, Belkhir, Le Sned, Zanouch.

Art. 3 - Le ministre de l'intérieur et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 1^{er} juin 2015.

Pour Contreseing
Le ministre de l'intérieur
Mohamed Najem
Gharsalli
Le ministre des finances
Slim Chaker

Le Chef du Gouvernement
Habib Essid